

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 22 juillet 2020

Rappel du comportement à adopter en cas d'échouage de cétacés.

L'événement survenu mardi 14 juillet 2020 sur la plage du bourg de Tartane* où 12 globicéphales se sont échoués est l'occasion de rappeler le comportement à adopter face à ce phénomène.

Toutes les espèces de cétacés sont réglementairement protégées. Toute manipulation doit être réalisée par des personnes spécialement formées et habilitées à cet effet. En outre, intervenir sur des cétacés vivants échoués comporte non seulement des risques mécaniques (écrasement/fracture/morsure) mais également des risques de contamination virale et bactériologique pouvant avoir de graves conséquences sur la santé des intervenants.

Dans l'éventuelle attente des équipes habilitées pour manipuler les cétacés, les premiers gestes à prodiguer ou respecter sont les suivants :

Échouages d'animaux vivants	Échouages d'animaux morts
<ul style="list-style-type: none">• Ne pas manipuler l'animal pour éviter de le blesser ;• Ne pas grimper sur l'animal ;• Ne pas oublier qu'un animal sauvage en détresse va chercher à se défendre (morsures, coups, etc.) ;• Éviter les attroupements, l'agitation et le bruit qui stresseraient l'animal ;• Ne pas tenter une remise à l'eau sans l'aide de correspondants du réseau ou d'un représentant des services de l'État ;• Protéger l'animal des rayons du soleil grâce à un parasol ;• Protéger l'animal de la dessiccation (dessèchement) en le couvrant d'un linge mouillé en veillant à ne pas obstruer son évent qui lui permet de respirer ;• Creuser le sable sous l'animal pour faciliter sa respiration et éviter qu'il meurt étouffé sous son propre poids.	<ul style="list-style-type: none">• Ne pas manipuler l'animal afin d'éviter tout risque de transmission de maladie ;• Quel que soit son état de putréfaction, l'animal sera examiné dans les plus brefs délais ;• Il sera enlevé par les services de nettoyage des plages (commune ou département) afin d'être incinéré en centre d'équarrissage.

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

Oualid SAHTOUT : 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN : 06 96 23 19 93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Si vous êtes témoin d'un échouage de cétacés, vous devez impérativement prévenir le CROSS Antilles-Guyane au 196 ou par VHF canal 16. Il est aussi possible de contacter le réseau d'observation des cétacés échoués en Martinique (ROCEM) au 0696 03 02 04 ou le Sanctuaire de protection des mammifères marins aux Antilles françaises au 06 96 33 17 01.

Rappel de l'événement survenu mardi 14 juillet sur la plage du bourg de Tartane*

Le mardi 14 juillet 2020, vers 16 heures, 12 globicéphales se sont échoués sur la plage du bourg de Tartane.

La gendarmerie nationale et le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Antilles-Guyane ont été prévenus ainsi que le réseau d'observation des cétacés échoués en Martinique (ROCEM), antenne martiniquaise du réseau national d'échouage (RNE) qui intervient à l'échelle nationale sur les échouages de mammifères marins sur les côtes françaises.

Suite à l'alerte, en moins de 45 minutes des membres du ROCEM ont pu se rendre sur le site. À leur arrivée, ils n'ont pu que constater que les cétacés avaient été déséchoués par une mobilisation citoyenne de certains habitants du secteur.

Bénévoles et équipes d'interventions (mairie de Trinité, ROCEM) ont dans un premier temps essayé de guider les globicéphales vers le large, notamment par le mouvement des navires impliqués dans l'opération et en empêchant l'accès de la zone aux autres navires. Ils ont également assuré une veille une partie de la nuit. Afin de minimiser le risque de percusion et de nouvel échouage du groupe, le CROSS Antilles-Guyane a, quant à lui, diffusé des messages d'alerte à l'intention des navires afin de les prévenir de la situation.

Le 15 juillet 2020 dans la journée, le groupe se trouvait toujours dans la baie de Tartane, entre deux barrières de corail. Les bénévoles du ROCEM et les agents de la commune de Trinité ont poursuivi leurs efforts en assurant une veille. En fin de journée, les animaux se sont éloignés vers le large.

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

Oualid SAHTOUT : 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN : 06 96 23 19 93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

